

# COMPTE RENDU DU BUREAU DIRECTEUR ELARGI VENDREDI 5 MAI 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le cinq mai, à dix-neuf heures, le Bureau Directeur élargi du COMITE DE SEINE-MARITIME DE HANDBALL s'est réuni au siège du Comité, sur convocation de son Président.

**Présent(s)** : LIGUORI Jean-Luc (Président), THOUMYRE Vincent (Vice-Président), METAYER Patrick (Secrétaire Général), MORISSE Cathy (Vice-Présidente)

**Excusé(s)** : TERNOIS Françoise (Trésorière)

**Invité(s) présent(s)** : PERRU Mathieu (Responsable Commission Finances), THOMAS Thierry (Président CMCD), ROUSSEL Isabelle (Assistante de direction)

**Invité(s) excusé(s)** : CLERMONT Olivier (CTF)

Le Président, après son mot d'accueil, rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du Compte rendu du BD du 21/09/2022.
2. Informations du Président.
3. Budget prévisionnel 2023 - Redevances/Indemnités/Tarifs Licences 2023/2024.
4. Validation du règlement CMCD Saison 2023/2024
5. Récompenses 2023 (Comité et Ligue)
6. Questions diverses.

Le Président, de façon liminaire, excuse Françoise TERNOIS, trésorière, absente pour raisons de santé. Il souligne son engagement permanent et le travail qu'elle réalise pour le compte du handball en général et du Comité en particulier, et lui souhaite un rétablissement le plus prompt possible. Il précise également les difficultés que cette situation pose au fonctionnement harmonieux du Comité notamment en vue de la préparation de l'Assemblée Générale du mois de juin. Mais il reste optimiste car il sait que tout sera mis en œuvre pour pallier ces difficultés temporaires.

Puis le Président donne la parole aux administrateurs présents pour procéder à l'examen des différents points à l'ordre du jour.

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BD DU 21/09/2022

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Directeur du 21 Septembre 2022, après lecture, est approuvé à l'unanimité et sans réserve.

## 2. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président procède à la communication d'informations diverses sur le fonctionnement du Comité depuis le précédent Bureau directeur :

- Le 30/04/2023, le Comité était présent au match FRANCE/ITALIE au KINDARENA de ROUEN, ainsi qu'à un échange informel avec les clubs de Seine-Maritime et le président de la FFHB.
- Le Beach Handball est officiellement mis en place par le Comité 76 sous la houlette de Matis VERDIER et Corentin LOYER, qui sont certifiés arbitres Beach handball et sont en cours de formation de l'Animateur/Développeur de Beach Handball. Ils seront invités au prochain CA pour un échange avec les administrateurs. Le Président se déclare satisfait de la mise en place de cette action. Il souligne qu'un partenaire privé soutient cette initiative au moyen d'une dotation de 1 000 €. Le projet présenté très complet et détaillé sera inséré dans le dossier ANS. Un organigramme sera établi et validé par le prochain CA. Une question se pose : celle de la création de nouveaux espaces de jeu pour le Beach Handball. Thierry THOMAS interroge le Président sur les prochaines actions concernant le Beach Handball. Le Président lui apporte les précisions suivantes : les équipes féminines et masculines participeront

prochainement au Tournoi Intercomités Territorial à DEAUVILLE (weekend du 10/11 Juin) en prévision des Finales Championnats de France IC qui se dérouleront le 7/8/9 juillet à CHATEAUROUX.

- Une journée Hand à 4 s'est déroulée à ST NICOLAS D'ALIERMONT. Elle a réuni 110 licenciés venant de près de 15 clubs, et avec la participation de sportifs en situation de handicap.
- Le Président et Vincent THOUMYRE ont participé à une réunion de travail avec les clubs de L'ES ARQUES et ST NICOLAS D'ALIERMONT HBC afin d'évaluer le fonctionnement de l'entente déjà en place. Le Comité suivra attentivement ce dossier.
- Concernant les Intercomités des 2009, même si les équipes du Comité n'ont pu accéder aux Finales Nationales (l'équipe masculine perd sa qualification à la dernière seconde contre les Hauts de France) le Président s'estime très satisfait des résultats de cette Saison 2022/2023. Le travail accompli par les jeunes et les staffs a démontré une progression qui s'en ressentira dans les clubs.
- L'Assemblée Générale de la FEDERATION FRANÇAISE DE HANDBALL aura lieu les 13/14 mai à Créteil (Maison du Handball).
- L'Assemblée Générale de la LIGUE DE NORMANDIE aura lieu le Samedi 3 juin 2023 à ALENÇON.
- Le Président sera présent à la Méga-Fête du Mini-Handball à BOLBEC le Dimanche 14 mai 2023.
- Le 14 mai 2023, le Comité participe en collaboration avec le club du HBC YVETOT à une journée multisports intitulée « Naturellement Sport » organisée par le DEPARTEMENT 76 à JUMIEGES. Vincent THOUMYRE pilotera cette journée.
- Le président a participé au CA de la Ligue le 3 mai 2023 et informe que le nouveau règlement de la CMCD a été présenté et voté, ainsi que le budget prévisionnel. Le Président se déclare inquiet de l'évolution de la CMCD car elle repose essentiellement sur le bénévolat, ce qui va poser un problème certain dans les années à venir.
- Le Président liste rapidement les actions actuellement menées par Olivier CLERMONT, salarié du Comité. 14 interventions sont en cours de réalisation dans les écoles, en CM1 et CM2 sur le secteur de ROUEN dans le cadre du projet « TOUS ENSEMBLE, TOUS AU HAND ! ». Il souligne également son implication actuelle sur le Beach Handball et dans le travail constant de certification dans le domaine de l'arbitrage (formation et détection des Juges Arbitres Jeunes).
- Les dossiers ANS 2023 sont en cours de finalisation, notamment ceux concernant le Handicap, le Hand à 4 et le Beach Handball.

### 3. BUDGET PREVISIONNEL 2023 - REDEVANCES/INDEMNITES/TARIFS LICENCES 2023/2024

Le Président donne lecture d'un message de Françoise TERNOIS concernant la situation de la trésorerie.

#### **Un total de RECETTES de 251 919.36 € au 31 décembre 2022**

Composé de la facturation, de la subvention du département pour 12 400.00 €, et de 8542.83 € du Pacte de développement de la FFHB.

#### **Un total de CHARGES DE 258 202.64 € au 31 décembre 2022**

- ✓ dont frais de personnel de 128 525.69 €
- ✓ dont frais de développement de 7 088.95 €
- ✓ et les 50% de réduction sur les licences de +16 ans soit 30 908.25 €

#### **Un résultat positif de 22 419.31 € au 31 décembre 2022 (provisoire)**

Les disponibilités financières sont de **297 706.04 € au 31 décembre 2022 et 393 751.22 € au 31 décembre 2021.**

Les clubs devaient 47 502.32 € au 31 décembre 2022.

Bien évidemment les charges ont augmenté par rapport à 2021, l'activité a été plus dense et les salaires ont été complets sans activité partielle, les charges sociales en plus. Les loyers sont plus importants ainsi que la taxe foncière. A cela s'ajoute le déménagement du siège du Comité.

Il est difficile de comparer les 2 dernières années car celle de 2021 correspond à la période du COVID, de l'abandon d'une facturation au profit des clubs et de moins de frais d'activité. L'exercice 2020 a été aussi impacté.

Il est rappelé les résultats des 2 dernières :

- 2021, 89 664,73 €
- 2020, 43 008,92 €

Pour 2023, le montant des facturations s'élève à 156 303.00 €, les virements arrivent régulièrement sur le compte du CRCA.

A ce jour les finances disponibles sont de 292 000.00 € et les clubs doivent 155 000.00 € soit **447 000.00 €** au 30-04-2023, contre 354 000.00 € et 91 000.00 € de clubs dus soit **445 000.00 €** au 30-04-2022

Je vous propose le budget pour 2023, avec prise en compte des projets de développement.

J'ai revu les redevances pour 2023/2024, mais je n'ai rien changé pour les indemnités.

A voir, l'augmentation des licences, mais qui impactera les finances 2024, de 0.50 cts d'euros soit **+4 000.00 €** et frais à facturer en début de saison 2023/2024. Nous devons les augmenter.

Concernant l'évolution des redevances et indemnités (part Comité), le Président rappelle l'importance de les modérer au maximum en raison du contexte inflationniste, en vue de pérenniser les clubs. En conséquence, les indemnités n'augmenteront pas. Les redevances n'augmenteront que de 0.50 € (facturées en 2024). Cela permettra d'équilibrer les comptes du Comité. Cependant, la trésorière préconise que les prestations indexées sur les salaires (participation emploi CTF, etc.) augmentent, afin de tenir compte de l'évolution des salaires (SMIC +12% en un an).

Thierry THOMAS souligne que les clubs normands bénéficient de nombreuses aides publiques (Région, Départements, communes, ARS...), ce qui peut permettre dans certains cas une gratuité totale des licences.

#### 4. VALIDATION DU REGLEMENT CMCD SAISON 2023/2024

Thierry THOMAS présente le projet de règlement réécrit avec Pascal LEGUILLON et Isabelle ROUSSEL.

Dans sa présentation, il souligne notamment les points suivants :

- Maintien des exigences du socle de base arbitrage pour les accédants en Ligue (1 Animateur Ecole Arbitrage + 1 Accompagnateur EA certifié), mais nouveau socle de base arbitrage pour les non accédant en Ligue (1 Accompagnateur EA certifié (à minima) ou 1 Animateur).
- Ecole d'Arbitrage facultative pour les clubs des plus bas niveaux,
- Maintien du seuil de 9 matches pour les JUGES-ARBITRES,
- Les formations en cours des Formateurs d'arbitres comptent pour la conformité de la CMCD du club, dans la limite de 2 ans,
- Avec la suppression des formalités médicales pour les arbitres de plus de 55 ans (à l'exception de la visite médicale classique) ceux-ci pourront à nouveau être pris en compte dans le socle de base,
- Valorisation : les clubs qui dépassent leur seuil de ressources seront valorisés par rapport aux autres. Ce développement sera financé par les amendes CMCD, restituées sous forme de bons d'achat.
- Les personnes en cours de formation « Accompagner les pratiquants » peuvent également si elles le souhaitent, être reconnues « Accompagnateur Ecole d'Arbitrage » si elles présentent 5 feuilles de match en tant qu'Accompagnateur de JAJ (lors de la première année de leur formation).

Le Président exprime sa satisfaction à l'égard de ce projet, qui sera présenté au prochain Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale. Il retient notamment la proximité et le soutien aux clubs.

## 5. RECOMPENSES 2023 (COMITE ET LIGUE)

Le Président communique la liste des propositions de récompenses et médailles (Comité et Ligue). Après modifications marginales, cette liste est validée à l'unanimité. Elle sera communiquée au prochain Conseil d'Administration.

## 6. QUESTIONS DIVERSES

Thierry THOMAS indique que des aides financières pourraient être versées aux clubs au titre d'interventions dans les écoles et les collèges, à condition que les intervenants aient les qualifications professionnelles requises. Une information complémentaire sera donnée aux clubs à l'issue de la prochaine réunion du Conseil d'Administration du Comité.

Le Président indique qu'il présentera une modification des statuts et règlement intérieur du Comité au prochain Conseil d'Administration suite aux préconisations de la FFHB.

Le Ligue a obtenu l'accession en Nationale de 2 clubs régionaux (en masculin comme en féminin). Cette disposition sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale 2024 (Assemblée Élective) aura lieu à FECAMP.

Une démonstration de Hand-fauteuil aura lieu avec le HBC CANTELEU lors du prochain match de l'équipe de France, au mois de Novembre 2023.

La période de Labellisation des clubs est prolongée jusqu'au 16 mai 2023.

Un message de sensibilisation aux violences sexuelles sera diffusé à l'ensemble des clubs, par mail.

Le Comité a été sollicité par le DEPARTEMENT 76 pour un encadrement de pratique olympique et paralympique.

Il est rappelé que le Président du Comité est responsable des publications présentes sur le compte Facebook du Comité. Cependant, les droits pourront éventuellement être ouverts à certains administrateurs pour des événements exceptionnels. Ces droits pourront éventuellement être ouverts plus largement par la suite.

Le Président réfléchit à embaucher, dès le mois de septembre 2023 et après approbation du Bureau Directeur, un(e) responsable animation événementielle, pour permettre au Comité de gagner en visibilité, notamment sur les réseaux sociaux.

Un appel d'offre sera passé en vue du remplacement d'Isabelle ROUSSEL, à l'occasion de sa retraite. Un tuilage de 3 ou 4 mois serait souhaitable pour une transmission optimale de ses connaissances.

La Ligue souhaite rencontrer le Président afin d'envisager d'embaucher un salarié de la Ligue au Comité pour s'occuper du PPF féminin.

Thierry THOMAS indique que cette année, 12 clubs organisent du mini-hand. Il s'interroge sur l'opportunité de réaliser deux méga-fêtes du Mini-Hand au lieu d'une, afin d'assurer une meilleure attractivité de cette fête et de diminuer les coûts et difficultés de déplacement au sein du département. Cette proposition est retenue à l'unanimité. La présidente de la Commission de Développement sera saisie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à vingt et une heures et trente minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

**Le Président  
Jean-Luc LIGUORI**

